

# REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

## REUNION DU 16 DECEMBRE 2016

**Date de la convocation: 09/12/2016**

**Date de l'annonce publique: 09/12/2016**

<b>Présents</b>	<b>Gilles Roth, bourgmestre et président Roger Negri et Luc Feller, échevins Jean Beissel, Edmée Besch-Glangé, Jean Bissen, Nancy Brosius, Ed Buchette, Jean-Marie Kerschenmeyer, Romain Rosenfeld, Marcel Schmit et Roland Trausch et Jemp Weydert, conseillers Guy Glesener, secrétaire communal</b>
<b>Absent(s)</b>	
<b>Vote public</b>	<b>Edmée Besch-Glangé</b>

### Ordre du jour

1. Finances communales :
  - a) budget rectifié de l'exercice 2016 et du budget initial de l'exercice 2017 – discussions et votes ;
  - b) prorogation de la ligne de crédit en en compte courant de 4.000.000,00 € pour le préfinancement des subsides étatiques relatifs à la construction d'un nouveau bâtiment précoce et à l'extension de la maison relais au «Kinneksbond» à Mamer et la construction d'infrastructures d'accueil de l'école fondamentale et sportives à Capellen (Campus scolaire Capellen).
2. Approbation de décomptes :
  - a) pose de conduites de gaz dans diverses rues à Holzem (phase II) ;
  - b) amélioration des canalisations dans diverses rues à Mamer, Capellen et Holzem.
3. Antenne collective de télévision :
  - a) approbation d'un avenant à la convention du 03/05/1978 avec Eltrona Interdiffusion s.a. ;
  - b) maintien du tarif mensuel à 16,37 €/mois à partir du 01/01/2017.
4. Approbation des statuts modifiés du syndicat intercommunal SICONA-Ouest.
5. Approbation d'un acte d'échange avec la société « Les Lotissements s.a. » en vue du redressement des limites de la voirie dans la rue Dangé St. Romain à Mamer.
6. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.
7. Approbation d'un règlement de circulation temporaire d'une durée supérieure à 72 heures dans la route de Capellen à Holzem.
8. Affaires de personnel :
  - a) fixation des effectifs du cadre fermé des carrières hiérarchisées des fonctionnaires communaux pour 2017 ;
  - b) création d'un poste de fonctionnaire communal dans la carrière du rédacteur en vue d'un futur accès à la fonction de secrétaire communal ;
  - c) décision sur l'engagement d'étudiants pendant les vacances de Pâques et d'été 2017;
  - d) demande de promotion d'une fonctionnaire au secrétariat communal (séance à huis clos) ;
  - e) demande de promotion d'un fonctionnaire au secrétariat communal (séance à huis clos) ;
  - f) nomination d'un agent municipal aux fonctions de garde-champêtre (séance à huis clos);
  - g) démission d'un rédacteur au secrétariat communal (séance à huis clos).

<b>Point de l'ordre du jour 1-a-1</b>	<b>Finances communales – approbation du budget rectifié de l'exercice 2016</b>
---	--

Le conseil communal,

arrête avec neuf contre quatre voix le budget rectifié de l'exercice 2016 avec le résultat suivant:

	service ordinaire	Service extraordinaire
total des recettes	32.151.546,65	5.315.911,05
total des dépenses	26.010.774,42	13.352.362,02
boni propre à l'exercice	6.140.772,23	
mali propre à l'exercice		8.036.450,97
boni du compte de 2015	7.508.591,31	
mali du compte de 2015		10.947.021,65
boni général	13.649.363,54	
mali général		18.983.472,62
transfert de l'ord. à l'extraord.	-13.649.363,54	+13.649.363,54
mali présumé fin 2016		5.334.109,08

<b>Point de l'ordre du jour 1-a-2</b>	<b>Finances communales – approbation du budget initial de l'exercice 2017</b>
---	---

Le conseil communal,

arrête avec neuf contre quatre voix le budget initial de l'exercice 2017 avec le résultat suivant:

	service ordinaire	Service extraordinaire
total des recettes	31.865.034,08	13.092.589,41
total des dépenses	26.856.706,44	12.522.142,98
boni propre à l'exercice	5.008.327,64	570.446,43
mali propre à l'exercice		
boni présumé fin 2016		
mali présumé fin 2016		5.334.109,08
boni général	5.008.327,64	
mali général		4.763.662,65
transfert de l'ord. à l'extraord.	-4.763.662,65	+4.763.662,65
boni présumé fin 2017	244.664,99	

<b>Point de l'ordre du jour 1-b</b>	<b>Finances communales – prorogation de la ligne de crédit en en compte courant de 4.000.000,00 € pour le préfinancement des subsides étatiques relatifs à la construction d'un nouveau bâtiment précoce et à l'extension de la maison relais au «Kinneksbond» à Mamer et la construction d'infrastructures d'accueil de l'école fondamentale et sportives à Capellen (Campus scolaire Capellen)</b>
---	--

Le conseil communal, unanimement

décide de proroger la ligne de crédit en compte courant de 4.000.000,00 €, contractée auprès de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État pour préfinancer les subsides étatiques relatifs à la construction d'un nouveau bâtiment précoce au «Kinneksbond» à Mamer et la construction d'infrastructures d'accueil de l'école fondamentale et sportives à Capellen (Campus scolaire Capellen) pour la durée d'un an, ceci aux clauses et conditions actuelles.

<b>Point de l'ordre du jour 2-a</b>	<b>Approbation de décomptes - pose de conduites de gaz dans diverses rues à Holzem (phase II)</b>
---	---

Le conseil communal, avec dix voix et trois abstentions

approuve le décompte au montant de 2.113.116,73 € T.T.C. pour la pose de conduites de gaz dans diverses rues à Holzem (phase II).

<b>Point de l'ordre du jour 2-b</b>	<b>Approbation de décomptes - amélioration des canalisations dans diverses rues à Mamer, Capellen et Holzem</b>
---	---

Le conseil communal, avec dix voix et trois abstentions

approuve le décompte au montant de 535.604,73 € T.T.C. pour l'amélioration des canalisations dans diverses rues à Mamer, Capellen et Holzem.

<b>Point de l'ordre du jour 3-a</b>	<b>Antenne collective de télévision - approbation d'un avenant à la convention du 03/05/1978 avec Eltrona Interdiffusion s.a.</b>
---	---

Le conseil communal, unanimement

approuve l'avenant du 24/11/2016 à la convention du 03/05/1978 avec Eltrona Interdiffusion s.a..

<b>Point de l'ordre du jour 3-b</b>	<b>Antenne collective de télévision - maintien du tarif mensuel à 16,37 €/mois à partir du 01/01/2017</b>
---	---

Le conseil communal, unanimement décide:

- a) à partir du 01/01/2017 jusqu'au 31/12/2017, il est dû pour chaque foyer alimenté par l'antenne collective de télévision un tarif mensuel pour l'utilisation de l'antenne collective de 16,37 € (seize euros et trente-sept cents);
- b) ce tarif est payable à la recette communale par les utilisateurs des prises de sortie, étant entendu qu'un mois commencé compte pour un mois entier.

<b>Point de l'ordre du jour 4</b>	<b>Approbation des statuts modifiés du syndicat intercommunal SICONA-Ouest</b>
---------------------------------------	--

Le conseil communal, unanimement

approuve le nouveau texte des statuts du SICONA-Ouest.

<b>Point de l'ordre du jour 5</b>	<b>Approbation d'un acte d'échange avec la société « Les Lotissements s.a. » en vue du redressement des limites de la voirie dans la rue Dangé St. Romain à Mamer</b>
---------------------------------------	---

Le conseil communal, unanimement

approuve le susdit acte d'échange n° 2743 du 23/09/2016 dressé pardevant Me Karine Reuter, notaire de résidence à Luxembourg.

<b>Point de l'ordre du jour 6</b>	<b>Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux</b>
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

entend les communications d'usage de Monsieur le bourgmestre ainsi que les questions émanant des conseillers communaux.

<b>Point de l'ordre du jour 7</b>	<b>Approbation d'un règlement de circulation temporaire d'une durée supérieure à 72 heures dans la route de Capellen à Holzem</b>
---------------------------------------	---

Le conseil communal, unanimement décide :

(1)

les prescriptions suivantes sont applicables dans la route de Capellen (CR103) à Holzem du mercredi, le 16/01/2017 à 09.00 heures jusqu'au vendredi, le 27/01/2017 à 16.00 heures :

- La circulation sur la route de Capellen (CR103) à Holzem à la hauteur des maisons N°35 – 35b est réglée à l'aide de signaux colorés lumineux.  
Cette prescription est indiquée par des signaux colorés lumineux et par le signal A, 16a « SIGNALISATION LUMINEUSE ».  
En cas de panne des signaux colorés lumineux, la prescription est indiquée par les signaux B.5 « PRIORITE A LA CIRCULATION VENANT EN SENS INVERSE » et B.6 « PRIORITE PAR RAPPORT A LA CIRCULATION VENANT EN SENS INVERSE ».
- Le stationnement est interdit sur la bande de stationnement dans la route de Capellen (CR103) à Holzem entre la maison N°31 et la maison N°33, du côté pair.  
Cette prescription est indiquée par le signal C, 18 « STATIONNEMENT INTERDIT ».
- Le stationnement est interdit sur la bande de stationnement dans la route de Capellen (CR103) à Holzem devant la maison N°18, du côté pair.  
Cette prescription est indiquée par le signal C, 18 « STATIONNEMENT INTERDIT ».

(2)

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14/02/1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13/06/1994 relative au régime des peines.

<b>Point de l'ordre du jour 8-a</b>	<b>Affaires de personnel - fixation des effectifs du cadre fermé des carrières hiérarchisées des fonctionnaires communaux pour 2017</b>
---	---

Le conseil communal, unanimement

fixe les effectifs des cadres fermés des carrières hiérarchisées pour l'an 2017.

<b>Point de l'ordre du jour 8-b</b>	<b>Affaires de personnel . création d'un poste de fonctionnaire communal dans la carrière du rédacteur en vue d'un futur accès à la fonction de secrétaire communal</b>
---	---

Le conseil communal, unanimement :

- décide la création d'un poste de rédacteur au secrétariat communal en vue d'un futur accès à la fonction du secrétaire communal ;
- invite le collège échevinal à publier cette vacance de poste dans les formes usuelles.

<b>Point de l'ordre du jour 8-c</b>	<b>Affaires de personnel - décision sur l'engagement d'étudiants pendant les vacances de Pâques et d'été 2017</b>
---	---

Le conseil communal, unanimement :

- 1) décide d'engager pendant les vacances de Pâques 2017 30 étudiants (m/f), de préférence domiciliés dans la commune et âgés entre 16 et 20 ans accomplis, et retient que l'engagement se fait pour renforcer l'équipe des ouvriers communaux du 10/04/2017 au 21/04/2017 inclus ;
- 2) décide d'engager pendant les vacances scolaires d'été 2017 16 étudiants (m/f), de préférence domiciliés dans la commune et âgés entre 16 et 20 ans accomplis pour renforcer l'équipe des ouvriers forestiers du 17/07/2017 au 28/07/2017 inclus, du 31/07/2017 au 11/08/2017 inclus, du 14/08/2017 au 25/08/2017 inclus et du 28/08/2017 au 08/09/2017 inclus ;
- 3) décide d'engager pendant les vacances scolaires d'été 2017 60 étudiants (m/f), de préférence domiciliés dans la commune et âgés entre 16 et 20 ans accomplis pour renforcer l'équipe des ouvriers communaux du 17/07/2017 au 28/07/2017 inclus, du 31/07/2017 au 11/08/2017 inclus, du 14/08/2017 au 25/08/2017 inclus et du 28/08/2017 au 08/09/2017 inclus ;
- 4) décide d'engager pendant les vacances scolaires d'été 2017 4 étudiants (m/f), de préférence domiciliés dans la commune et âgés entre 16 et 20 ans accomplis pour renforcer l'équipe de la centrale téléphonique et de l'accueil du public à l'administration centrale du 17/07/2017 au 28/07/2017 inclus, du 31/07/2017 au 11/08/2017 inclus, du 14/08/2017 au 25/08/2017 inclus et du 28/08/2017 au 08/09/2017 inclus (1 étudiant pour chaque période et service) ;
- 5) décide d'engager pendant les vacances scolaires d'été 2017 4 étudiants (m/f), de préférence domiciliés dans la commune et âgés entre 16 et 20 ans accomplis pour renforcer l'équipe de la centrale téléphonique et de l'accueil du public au service technique communal du 17/07/2017 au 28/07/2017 inclus, du 31/07/2017 au 11/08/2017 inclus, du 14/08/2017 au 25/08/2017 inclus et du 28/08/2017 au 08/09/2017 inclus (1 étudiant pour chaque période et service) ;
- 6) dit que la rémunération a lieu sur base du salaire social minimum en fonction de l'âge des candidats ;
- 7) invite les services concernés à présenter des plans de travail détaillés relatifs à ces engagements.

Monsieur le bourgmestre prononce le huis clos de la réunion.

<b>Point de l'ordre du jour 8-d</b>	<b>Affaires de personnel - demande de promotion d'une fonctionnaire au secrétariat communal</b>
---	---

Séance à huis clos.

<b>Point de l'ordre du jour 8-e</b>	<b>Affaires de personnel – demande de promotion d'un fonctionnaire au secrétariat communal</b>
---	--

Séance à huis clos.

<b>Point de l'ordre du jour 8-f</b>	<b>Affaires de personnel - nomination d'un agent municipal aux fonctions de garde-champêtre</b>
---	---

Séance à huis clos.

<b>Point de l'ordre du jour 8-g</b>	<b>Affaires de personnel - démission d'un rédacteur au secrétariat communal</b>
---	---

Séance à huis clos.